

Parc naturel
régional du Vercors

ACTES DE LA JOURNÉE
DE LANCEMENT DE
LA RÉVISION DE LA
CHARTÉ

CAP 2038 - Les élus en action
pour la révision de la charte,
le samedi 20 octobre 2018 à
La Chapelle-en-Vercors

Le samedi 20 octobre 2018 fut un temps de rencontre et d'échanges pour faciliter l'appropriation du processus de révision de la charte du Parc et l'expression des besoins de chacun sur ce sujet. Cette journée a mobilisé les élus titulaires et suppléants du Comité Syndical du Parc naturel régional du Vercors, les maires des communes du Parc et du périmètre de révision ainsi qu'un certain nombre de techniciens du Syndicat Mixte.

SOMMAIRE

- 4 Introduction de Pierre-Louis Fillet, vice-président en charge de la révision de la charte
- 5 Onze mots clés pour décrire un Parc naturel régional
- 8 Le processus d'élaboration
- 10 Les speed meetings
- 14 Les ateliers
- 16 Les parrainages
- 18 Clôture de la journée et rappel de quelques outils existants



INTRODUCTION

Pierre-Louis Fillet, vice-président du Parc naturel régional du Vercors en charge de la révision de la charte accueille les participants et prononce un mot d'introduction en ouverture de la journée.

Un grand merci pour votre présence nombreuse aujourd'hui.

Le mot d'ordre de la journée est CAP sur 2038. Le Parc naturel régional du Vercors va en effet engager la révision de sa charte. C'est **un moment essentiel puisque le label Parc n'est jamais définitif.** C'est la future charte qui nous permettra d'obtenir le renouvellement de ce classement pour 15 ans. La révision, qui nous conduit à nous projeter sur 2038, est un passage obligé.

C'est ainsi un moment important pour la vie du Parc naturel régional du Vercors pour lequel nous avons **la volonté de mobiliser fortement les élus du Parc.** C'est l'objet de cette première rencontre en ce 20 octobre 2018.

Nous sommes conscients que le moment est délicat : c'est une fin de mandat, beaucoup de démarches chronophages sont en cours, PLUi... Mais il est capital que TOUS les élus soient en première ligne : les élus des communes actuellement membres du Parc, les délégués titulaires, les suppléants et les maires. Mais aussi les élus des communes nouvellement incluses dans le périmètre d'étude dont je salue tous les représentants de ces communes actuellement hors Parc naturel régional du Vercors des Monts-du-Matin, de la Raye, de la Gervanne, du Diois et du Trièves.

Vous, élus, êtes acteurs de ce classement, car c'est vous qui, dans vos conseils municipaux approuverez ou non la charte. **Vous, élus, êtes relais** du processus de révision, puisque vous tissez un lien fort avec les habitants et des acteurs et mettez un relief particulier à l'action du Parc naturel régional du Vercors.

Je vous remercie élus et équipe technique du Parc, d'avoir accepté de jouer le jeu et d'être présents en ce samedi pour ensemble :

- faire connaissance et revenir sur ce qui a fait le Parc naturel régional du Vercors,
- revenir sur la méthode et le processus de la révision de la charte,
- entériner la mise en place de parrainages.

ONZE MOTS CLÉS

En plénière, onze élus du Parc naturel régional du Vercors se sont exprimés chacun sur un mot qui qualifie le Parc à leurs yeux. Pour les besoins de la synthèse, voici des esquisses. Le contenu de leurs interventions sera disponible sur le site Internet à la rubrique « charte ».



#ÉQUILIBRE

Un territoire de Parc est vivant, il évolue en permanence et crée des équilibres parfois fragiles, entre juste place pour chacun, partage des communs, cohabitation des usages et des activités.

« *Développer en protégeant, protéger en développant* »
Romain Lajarge

#ENVIRONNEMENT

Un Parc œuvre pour la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels qui composent l'environnement. Mieux connaître, prévenir les impacts de projets d'aménagement, mettre en place des modes de gestion adaptés par et pour les usagers sont autant d'actions privilégiées en faveur de l'environnement.

#INNOVATION

Depuis leur origine, les Parcs jouissent d'une immense liberté. Ils ont toute latitude d'innover, de tester et d'expérimenter. C'est ce qu'on attend d'eux et ils ne s'en privent pas. Ainsi, les Parcs s'engagent dans des expériences pilotes, dans des projets européens et souvent multi-partenariaux... Ainsi, l'on trouve, dans les Parcs, des projets audacieux, parfois inattendus. C'est sur cet aspect, dans le cadre de ses politiques régionales, que la Région attend les Parcs naturels régionaux : en tant que territoires d'innovation et d'expérimentation.

#ÉCONOMIE

S'impliquer pour le développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques au territoire est aussi un rôle fondamental des Parcs naturels régionaux. Tourisme, savoir-faire agricoles et artisanaux, filière-bois... sont des domaines centraux pour le développement économique du territoire et le Parc du Vercors en accompagne les acteurs.

#PAYSAGE

Les paysages sont à la fois le patrimoine, la ressource et l'outil, situés au cœur des missions du Parc du Vercors. Reconnus pour leurs diversités, ils sont fragiles et en mouvement perpétuel. Sujets à la fois sensibles et fédérateurs, ils intéressent les élus locaux, les habitants et les visiteurs.

#TRANSITION

Dans un Parc naturel régional, plus que partout ailleurs, la transition énergétique doit se faire dans le respect des patrimoines naturels et paysagers. Un territoire de Parc se doit d'expérimenter mais aussi de diffuser les pratiques les plus efficaces en matière de transition énergétique et plus généralement écologique... Ces nouvelles pratiques peuvent être aussi une formidable opportunité de développement local en relocalisant les activités.

#CHANGEMENT CLIMATIQUE

La question du changement climatique et celle de l'adaptation sont transversales. Les zones de moyenne montagne sont particulièrement impactées.

En perspective d'une montagne comme refuge climatique : observer et faire observer (sciences participatives) l'évolution des milieux et des espèces, accompagner les changements sociétaux induits par le changement climatique (promouvoir la sobriété, soutenir les énergies renouvelables, diversification des activités touristiques), accompagner les pratiques agricoles (lien avec la question de l'eau et de la ressource fourragère) sont autant de missions que porte le Parc du Vercors.

#GOUVERNANCE

L'état d'esprit n'est pas de contraindre mais de convaincre ! Le Syndicat mixte est l'outil de gouvernance du Parc. Composé des délégués de ses 84 communes, ses 8 EPCI, ses 2 Départements et la Région, le Comité Syndical élit un bureau et un président, prend des décisions. Des instances de concertation (partenaires et élus) sont mises en place : commissions thématiques, conseil scientifique. La mise en œuvre des actions décidées par les élus du Parc est confiée aux techniciens du Syndicat Mixte ou aux partenaires. Le rôle du Parc n'est pas d'agir seul mais d'animer, d'aider à la concrétisation des projets, de chercher des solutions ou des financements.

#COOPÉRATION

Coopérer, c'est aller plus loin que collaborer. Collaborer, c'est jouer à plusieurs une partition qui est déjà écrite. Coopérer, c'est inventer quelque chose ensemble. Un Parc tout seul ne peut pas fonctionner. Les Parcs sont structurellement obligés de coopérer.

Pour coopérer, il convient de se réinventer, de se questionner régulièrement sur son rôle et ses missions... c'est la charte qui le permet !

#MISSIONS

Les collectivités territoriales ont des compétences, les Parcs ont des missions. C'est très différent : les compétences sont incontournables, elles permettent de lever l'impôt et imposent une responsabilité dont les limites sont très clairement définies et ont un caractère obligatoire. Les missions d'un Parc sont à géométrie variable en fonction du contexte local, du positionnement des autres structures et du projet de territoire. C'est justement l'objet de la charte de définir plus précisément le contenu de ces missions.

Le champ des possibles n'est pas non plus infini, puisque les 5 grandes missions des Parcs sont définies dans la loi. Il s'agit de : 1) la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; 2) l'aménagement du territoire ; 3) le développement économique et social ; 4) l'accueil, l'éducation et l'information ; 5) l'expérimentation, l'innovation.



Après un temps convivial d'accueil, la matinée débute en plénière.

#PRÉSERVATION

La préservation des patrimoines naturels et culturels, c'est agir pour conserver, restaurer, améliorer nos patrimoines culturels et naturels, pour leurs valeurs intrinsèques et les services qu'ils rendent à notre territoire. La préservation englobe tous les mots clés cités précédemment pour participer à créer l'identité de notre Parc.



De gauche à droite : Yannick Amara, consultant accompagnant le Parc dans le renouvellement de la charte et Olivier Putot, directeur du Parc naturel régional du Vercors.



Avant la plénière, un temps d'inclusion au cours duquel les participants sont amenés à échanger à bâtons rompus.

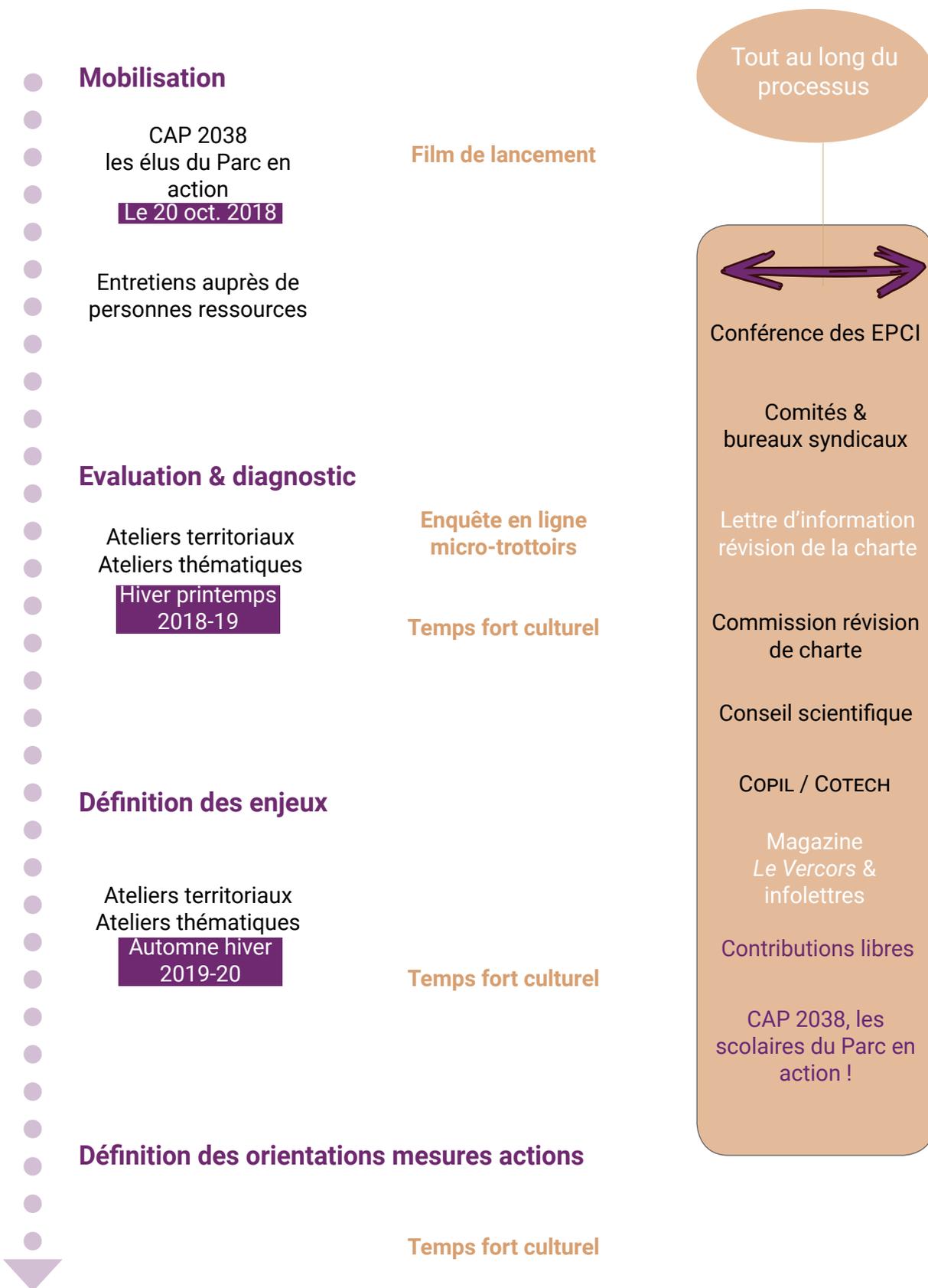


De gauche à droite : Yves Baudrier, Hélène Luczyszyn, Pierre-Louis Fillet, Christophe Morini, Robert Alleyron-Biron.

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

Les différentes phases du processus d'élaboration de la charte ont été présentées spatialement afin de mieux les appréhender.





CNPN : Conseil national de la protection de la nature // CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable // EPCI : établissement public de coopération intercommunale // COFIL : Comité de pilotage // COTECH : Comité technique

LES SPEED MEETINGS

Onze projets menés par des communes ou intercommunalités ont fait l'objet de speed meetings, c'est-à-dire de présentations simultanées très brèves à de petits groupes de participants. Chacun de ces moments d'échanges était animé par un représentant de la collectivité concernée et par un-e chargé-e de mission du Parc naturel régional du Vercors.



Écoquartier de La Rivière

Robert Alleyron-Biron - **délégué**

Commune : La Rivière

Localisation du projet : la commune

Période de réalisation : de l'étude à la fin du chantier : juin 2002 - juin 2010.

Déclencheur et besoin : à la fermeture du dernier commerce, nécessité d'inventer un projet pour dynamiser le village.

Ce qui a été réalisé : de nouveaux espaces multi-services et Info-Parc ; salle polyvalente (exposition et salles de réunion) ; logement communal et 12 logements sociaux en locatif et en accession) ; un réseau de chaleur et deux gîtes ruraux.

Rôle du délégué : relais des besoins de la commune auprès des services du Parc et des financeurs.

Rôle du Parc : conseil et accompagnement méthodologique et technique, mise en réseau, soutien financier direct et mobilisation de financements...

Contacts :

Mairie de la Rivière : mairie.la.riviere@wanadoo.fr

Parc du Vercors : nicolas.antoine@pnr-vercors.fr

Projet alimentaire territorial

Bertrand Vaussenat - **délégué**

Commune : La Chapelle-en-Vercors

Localisation du projet : Communauté des Communes du Royans Vercors (CCRV).

Période de réalisation : plan sur 3 ans 2018/2020.

Déclencheur et besoin : en écho à une demande des habitants, volonté des élus de la nouvelle intercommunalité d'inscrire l'alimentation dans le Projet de Territoire en vue de développer la qualité de l'alimentation ; l'agriculture locale ; la justice sociale.

Ce qui a été réalisé : une démarche participative prospective multi-acteurs pour définir le projet alimentaire territorial (développement d'une agriculture nourricière, d'une restauration collective de qualité, changements des modes de production et consommation) et mise en œuvre de chantiers thématiques.

Rôle du délégué : porteur du projet pour la CCRV en lien avec les autres pôles de compétences ; relais auprès des autres communes ; promotion du dispositif.

Rôle du Parc : co-animation, conseil et accompagnement méthodologique et technique, mise en réseau et mobilisation d'experts, soutien financier direct et mobilisation de financements...

Contacts :

Communauté de Communes du Royans Vercors : contact@cc-royans-vercors.org

Parc du Vercors : djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr /

aurelie.gachon@pnr-vercors.fr



Accueil et organisation d'un chantier de jeunes avec l'association Concordia

Philippe Ageron - **délégué**

Commune : Pont-en-Royans

Localisation du projet : Pont-en-Royans, montée du Petit Clocher (ruelle du village).

Période de réalisation : du 15 au 29 juin 2018.

Déclencheur et besoin : volonté communale de restaurer et mettre en valeur la ruelle piétonne du vieux village permettant d'accéder au belvédère des Trois Châteaux.

Ce qui a été réalisé : dévégétalisation, curage entre les galets et jointage.

Rôle du délégué : définition du projet et présentation au Conseil municipal. Relais auprès du Parc et de l'association Concordia. Organisation de l'accueil et logistique des participants au chantier.

Rôle du Parc : portage du projet, montage technique, administratif et financier, lien avec Concordia, prêt d'un véhicule, participation financière, mise à disposition d'un écoparc.

Contacts :

Mairie de Pont-en-Royans :

mairie.pont.en.royans@wanadoo.fr

Parc du Vercors : stephane.fayollat@pnr-vercors.fr

Étude d'urbanisme

Gérard Gagnier - **délégué**

Commune : Beaufort-sur-Gervanne

Localisation du projet : espaces publics du village.

Période de réalisation de l'avant-projet opérationnel : du 13 janvier 2016 au 20 septembre 2017.

Déclencheur et besoin : demande de sécurisation de la traversée du village scindé par la RD 70, besoin en stationnements. Attractivité du centre bourg et dynamisation du village.

Ce qui a été réalisé : définition des usages actuels et futurs des espaces publics (mobilités, loisirs, équipements, services). Plan guide chiffré aménageant six secteurs publics.

Rôle du délégué : associer le Parc à l'étude, arguments au Conseil municipal en faveur d'une démarche participative (création d'un Comité de Pilotage avec les habitants), co-organisation de la phase de diagnostic, ateliers de travail, communication auprès de la population.

Rôle du Parc : présentation au Conseil municipal, animation d'une réflexion (avec les élus et les habitants), participation aux réunions (Comités pilotage, ateliers...).

« La spécificité du Parc apporte une vision globale des enjeux : oriente l'étude, donne le cadre légal, et s'appuyant sur l'expérience introduit une dimension innovante. »

Contacts :

Mairie de Beaufort sur Gervanne :

beaufort.gervanne@gmail.com

Parc du Vercors : nicolas.antoine@pnr-vercors.fr



Mutualisation des Cantines scolaires

Joël O'Baton - **délégué**

Commune : Saint-Juste de Claix

Localisation du projet : communes de St Just-de-Claix et Saint-Romans.

Période de réalisation : en cours

Déclencheur et besoin : dans l'objectif de préparer et distribuer des repas de qualité issus de l'agriculture locale (circuits courts) et/ou biologique (environnement) dans les cantines scolaires (produits sains, frais et de saison) et rentabiliser le bel outil de restauration de la commune de St-Just-de-Claix en le mutualisant avec St-Romans tout en favorisant la dimension éducative.

Ce qui a été réalisé : formation des équipes de cuisine ; des encadrants dans l'éveil alimentaire. Investissements (cuisine centrale). Labellisation Ecocert en cuisine (critères bio, local, sain et durable : plus de 20 % de produits bio dans les menus). 1^{er} prix des Victoires des Cantines Rebelles (novembre 2018) dans la catégorie collectivité « Nombre de repas quotidiens inférieurs à 500 ».

Rôle du délégué : relais entre la commune et le Parc, participation aux réunions de travail, force de propositions.

Rôle du Parc : accompagnement dans le cadre du programme Alimentation Santé Territoires, expertise, mise en réseau avec de nombreux autres partenaires.

« Ils auront été d'une grande aide pour la finalisation de ce projet et auront su par leur expertise et leurs compétences nous accompagner tout au long de ce processus. »

Contacts :

Mairie de Saint-Just-de-Claix : stjjustdeclaix@orange.fr

Parc du Vercors : djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr



Plan Local d'Urbanisme

Max Daguet - **délégué**

Commune : Montaud

Localisation du projet : territoire de la commune.

Période de réalisation : 2014-2016

Déclencheur et besoin : réaménager le centre bourg et valoriser le diagnostic du PLU auprès des habitants. Réhabiliter des granges (voire l'habitat).

Ce qui a été réalisé : balades commentées avec habitants et élus. Ateliers de travail (habitants et élus). Visites de communes aménagées. PLU approuvé. Création d'un espace de télétravail.

Rôle du délégué : relais auprès du Parc, des élus du Conseil municipal et des habitants.

Rôle du Parc : conseil et accompagnement méthodologique et technique. Équilibrer la relation avec la maîtrise d'œuvre. Mise en réseau et partage d'expériences.

Contacts :

Mairie de Montaud : mairie@montaud.fr

Parc du Vercors : nicolas.antoine@pnr-vercors.fr

Natura 2000, extension du périmètre Gervanne et rebord occidental du Vercors

Béatrice Martin - **non déléguée**

Commune : Gigors-et-Lozeron

Localisation du projet : communes du secteur Gervanne.

Période de réalisation : 2011 à au-delà de 2015

Déclencheur et besoin : à la demande des services de l'État et compte-tenu des enjeux majeurs Faune/Flore/Habitats, le zonage du site Natura 2000 Gervanne et rebord occidental du Vercors devait passer de 300 ha (3 communes) à 18 000 hectares (12 communes).

Ce qui a été réalisé : accompagnement des communes dans la définition du périmètre, nombreuses réunions d'information afin d'apaiser les tensions importantes : conseils municipaux, réunions publiques, réunions à destination des agriculteurs... Validation du nouveau périmètre.

Rôle du délégué : interface entre les habitants, le Parc

Système d'Information Territorial

Serge Chalier - **délégué**

Commune : Villard-de-Lans

Localisation du projet : territoire de la commune.

Période de réalisation : depuis le début du mandat.

Déclencheur et besoin : répondre aux demandes d'information des services permettant une analyse globale multicritère (opérations d'aménagement, voirie, espaces publics, valorisation des milieux, planification urbaine, gestion de procédures administratives) et des administrés en valorisant les bases de données actualisées et dématérialisées existantes.

Ce qui a été réalisé : formation des agents des communes à l'outil Géoparc.

Rôle du délégué : relais des besoins exprimés par les services de la commune dans les commissions SIT (Système d'information territorial).

Rôle du Parc : initiateur de la plateforme d'échanges de données. Mise en œuvre de l'outil Géocadastre, constitution du réseau d'utilisateurs, formations, suivi et maintenance du Système d'information.

« Le Parc constitue l'échelle de gestion du SIT pertinente et cohérente sur le territoire ».

Contacts :

Mairie de Villard-de-Lans : info@villard-de-lans.fr

Parc du Vercors : support-sit@pnr-vercors.fr



et les services de l'État. Accompagnement des exploitants et propriétaires fonciers

Rôle du Parc : interface entre l'État et le territoire (élus, exploitants agricoles, propriétaires). Animation, mise en place de MAEC et facilitateur de la démarche.

Contacts :

Mairie de Gigors-et-Lozeron :

mairie.gigorsetlozeron@orange.fr

Parc du Vercors : florence.niel@pnr-vercors.fr

Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales (MAE) et vie de la commune

Nathalie Terrier - **déléguée**

Commune : Saint-Andéol

Localisation du projet : territoire de la commune.

Période de réalisation : 2009 à aujourd'hui.

Déclencheur et besoin : valoriser le patrimoine naturel de la commune, les richesses écologiques et agronomiques et les pratiques agricoles qui favorisent la biodiversité.

Ce qui a été réalisé : réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000, validation avec les élus et les habitants, proposition du projet aux services de l'Etat. Mise en place de MAE destinées à préserver les prairies naturelles de la commune.

Rôle du délégué : relais auprès du Parc du Vercors.

Rôle du Parc : conseil, accompagnement et suivi méthodologique, technique et de terrain pour faciliter la validation du projet par les services de l'État et sa réappropriation par les habitants. Accompagnement à la mobilisation de financements (pour les MAE). Encadrement de chantiers jeunes par l'écogarde (dynamiser le village par l'implication des jeunes, sensibilisation à l'environnement). Nettoyage de l'abri de la Peyrouse et proposition de l'intégrer dans le programme de rénovation des cabanes.

Contacts :

Mairie de Saint-Andéol : mairiesaintandeol@orange.fr

Parc du Vercors : manon.chavalier@pnr-vercors.fr

Au fil de la Bourne

Michel Eymard - **délégué**

Commune : Rencurel

Localisation du projet : Gorges de la Bourne

Période de réalisation : 2018 à 2019.

Déclencheur et besoin : étude de positionnement de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère. Favoriser les continuités d'itinérances sur le Vercors.

Ce qui va être réalisé : sentier de St Nazaire à Rencurel (option vers Villard), réalisation de supports de découverte mettant en valeur les patrimoines.

Rôle du délégué : portage du projet, lien avec le Parc (interface Programme Interrégional ALPES (POIA)) et lien stratégique en tant que vice-président de l'EPCI...

Rôle du Parc : portage du POIA : ingénierie financière, ensemblier des projets territoriaux (stratégie globale), conseil et accompagnement (sentiers, contrat de rivière...).

« Le Parc veille sur les différents projets en vue d'une complémentarité et d'une harmonisation, c'est le garant de la cohérence territoriale. »

Inspiration Vercors

Christian Morin - **délégué**

Commune : Saint Jean-en-Royans

Localisation du projet : territoire Inspiration Vercors

Période de réalisation : depuis 2016.

Déclencheur et besoin : adapter le tourisme aux transformations contemporaines (mondialisation, bouleversements climatiques...) pour répondre aux nouveaux enjeux (clientèle, concurrence, dépenses publiques). Singulariser le Vercors en créant une marque de destination visant l'international et fédérer les acteurs du tourisme pour y parvenir.

Ce qui a été réalisé : conception d'une stratégie et d'outils-actions : vidéos, visuels, blog trip, salons, webmarketing, eductour...

Rôle du délégué : relais auprès de la Communauté de Communes Royans Vercors et auprès du Conseil départemental de la Drôme.

Rôle du Parc : impulse et rassemble des acteurs du territoire, propose des moyens humains (animation du collectif), des moyens administratifs et financiers. Il met en œuvre les actions opérationnelles.

Contacts :

Saint Jean-en-Royans :

accueil@mairiesaintjeanenroyans.fr

Parc du Vercors : emmanuel.bosc@pnr-vercors.fr / cecile.munier@pnr-vercors.fr



Contacts :

Mairie de Rencurel : rencurel.mairie@wanadoo.fr

Parc du Vercors : emmanuel.bosc@pnr-vercors.fr

LES ATELIERS

Les ateliers tournants avaient pour objectif de définir les rôles et co-responsabilités de chacun dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Sont consignés ici les besoins et attentes qui ont été partagés et les rôles que peuvent jouer les délégués du Parc, les maires non délégués et l'équipe (technique et politique) du Parc pour répondre à ces besoins.

ATTENTES & BESOINS DES DÉLÉGUÉS

- Rencontre, relations humaines et décentralisation
- Implication des élus et des habitants des communes dans le projet Parc
- Compagnonnage délégué / équipe Parc
- Augmenter leur niveau de connaissance des

actions portées par le Parc

- Assurer la continuité du projet après le mandat
- Bénéficier d'une véritable légitimité dans la commune d'origine
- Bien connaître son rôle
- Communication maire-délégué plus fluide

Ce que
l'équipe
du Parc
peut mettre
en place

- Fournir un cadre pour la transmission d'informations (les enjeux des bassins de vie, les projets...).
- Un guide synthétique du délégué et du suppléant accompagné de formations tout au long

du mandat.

- Un guide d'informations expliquant comment le Parc peut être facilitant sur des problématiques des communes et des inter-communalités.
- Une synthèse régulière sur les actions liées à la révision.
- Éviter les acronymes et les termes trop techniques !
- Proposer des moments thématiques lors de certains comités syndicaux et les ouvrir largement.
- Proposer un bilan de la charte synthétique et simple à transmettre.
- Établir une analyse du taux de présence des délégués dans les instances de gouvernance tout au long du processus de révision de charte (déterminant pour anticiper la signature de la charte, le projet commun du territoire).

Ce que
les délégués
proposent
de faire

- Présenter régulièrement les actions accompagnées par le Parc lors des conseils municipaux ou communautaires à l'aide d'une présentation type diaporama (fournie par le Parc).
- Utiliser les outils de communication propres à leurs collectivités pour informer régulièrement leurs administrés des actualités du Parc et/ou du renouvellement de la charte (journal, site Internet, avec un onglet « Parc » ou « Révision de la Charte du Parc »...).
- Être présents et relais sur les manifestations proposées par le Parc.
- Organiser des réunions de délégués par secteur pour échanger.
- Se faire le relais des questions des élus non délégués auprès de l'exécutif du Parc.
- Inciter à la création de binômes élus/non élus pour faciliter la transmission après le mandat.
- Organiser des « speed-meetings » par secteur pour que les délégués s'adressent à l'ensemble des élus de ce même secteur et fassent connaître les actions accompagnées par le Parc.
- Organiser des « veillées » à destination des habitants.

SOLUTIONS DÉJÀ PRÉVUES

Une lettre d'info numérique et deux numéros Hors-Série spécial renouvellement de la charte du Magazine *Le Vercors*.

Un kit de communication sur la révision de la charte sera fourni aux collectivités pour être utilisés dans leurs propres outils de communication.

Le Parc du Vercors a instauré un système de parrainages facilitant les rencontres de délégués par secteur.

ATTENTES & BESOINS DES ÉLUS NON DÉLÉGUÉS

- Connaissance synthétique et régulière sur le Parc et le renouvellement de la charte en particulier pour anticiper son vote
- Faire savoir au Parc les problématiques locales
- Retours d'expériences d'autres communes appartenant à un Parc qui a renouvelé sa

charte

- Renouveler des rencontres sur le modèle de la journée de lancement de la charte en début de mandat municipal avec des ateliers et des exemples d'actions réalisées avec le Parc (speed-meetings par exemple)

Ce que l'équipe du Parc peut mettre en place

- Un calendrier synthétique des temps forts du renouvellement de charte.
- Rendre accessibles les contacts et l'organigramme de l'équipe, pour faciliter les liens
- Envoyer la lettre d'in-

formation aux communes nouvelles du périmètre de révision.

- Des points d'infos sur les actualités du Parc réalisés par le délégué à raison d'un conseil municipal par trimestre, inscrit en début d'ordre du jour ou une séance de conseil municipal dédiée au Parc avec l'intervention d'un technicien et/ou d'un élu de l'exécutif.

Ce que les élus non délégués proposent de faire

- S'engager à aller au moins une fois par an à une réunion du Parc et à tester la vidéo-conférence pour éviter les déplacements.
- Récupérer les ordres du jour des bureaux.
- Le maire (non délégué) doit être le relais de son délégué et le légitimer (idée d'un contrat de confiance).
- Identifier les principaux enjeux de la commune vis-à-vis des missions du Parc et de la révision de sa charte pour les porter à connaissance de l'équipe du Parc via le délégué.

SOLUTIONS DÉJÀ PRÉVUES

Un trombinoscope comprenant les contacts de l'équipe technique et politique : http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/les-actions-1109/le-parc-mode-d-emploi-1580/son-fonctionnement-1586.html

Le futur site Internet du Parc facilitera la mise en visibilité de l'équipe politique et technique.

ATTENTES & BESOINS DE L'ÉQUIPE DU PARC ÉLUS ET TECHNICIENS

- Des informations sur ce qui se passe dans les communes / collectivités
- Connaître les grands enjeux des différents bassins de vie du territoire
- Des rencontres
- Transmettre les valeurs du Parc

- Assurer la continuité/pérennité des projets du territoire au-delà des changements de personnes/mandats

Ce que l'équipe du Parc peut mettre en place

- La mise en place des parrainages
- Rappeler aux communes ou communautés de communes les actions dont elles ont pu bénéficier.

LES OUTILS DE COMMUNICATION EXISTANTS

- ◆ La lettre d'information du Parc - abonnement : <https://urlz.fr/8g5e>
- ◆ Téléchargement du magazine *Le Vercors* avec cahier central (actions du Syndicat Mixte et renouvellement de la charte) : <https://urlz.fr/8g5b>
- ◆ Film sur le lancement de la charte : <https://youtu.be/CqhW7ADFJNE>
- ◆ Prochainement, une application cartographique grand public en ligne (automne 2018) permettra à tout un chacun de pointer et s'exprimer sur ses lieux à préserver et lieux à valoriser.

LES PARRAINAGES

Le Parc, c'est des femmes et des hommes qui s'investissent et s'engagent dans l'élaboration et la conduite d'un projet de territoire. Des marraines et parrains, élu-e-s et technicien-n-es du Parc, se proposent comme référents* pour informer les élus et habitants de l'avancée de la démarche de révision de la charte dans chaque secteur.



TRIÈVES. De gauche à droite et de haut en bas : Michel Picot, maire de Lalley ; Michel Pecoul, délégué de Gresse-en-Vercors ; **Agnès Trègret**, déléguée du Percy et vice-Présidente en charge de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors ; Alain Roche, délégué suppléant de Clelles ; Nathalie Terrier, déléguée de Saint-Andéol ; Françoise Rebreyend, conseillère municipale de Saint-Andéol ; Yann Souriau, maire de Chichilianne ; **Benoît Betton**, conservateur de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors ; **Manon Chevalier**, chargée de mission biodiversité et Natura 2000 ; **Catherine Salomon**, déléguée suppléante de Chichilianne ; **Hélène Luczyszyn**, déléguée suppléante de Rencurel en charge de la Participation citoyenne dans le cadre de la révision de la charte. Absent de la photo : **Alain Mayet**, délégué de Chichilianne.



DIOIS. De gauche à droite : Maryvonne Colao, déléguée de Sainte-Croix ; Nadine Monge, maire de Sainte-Croix ; Alain Vincent, maire de Saint-Julien-en-Quint ; Jean-Pierre Peagno, délégué de Glandage ; Martine Charmet, déléguée du conseil départemental de la Drôme ; Claude Guillaume, délégué de Die ; Michel Henry-Mersenne, conseiller municipal Mari-gnac-en-Diois ; **Benoît Betton**, conservateur de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors ; **Michel Vartanian**, délégué de Chamaloc et premier vice-Président en charge de la biodiversité et de la communication ; **Bertrand Joly**, chargé de mission eaux et milieux aquatiques.



GERVANNE. De gauche à droite : **Pierre-Louis Fillet**, délégué de la Communauté de communes Royans Vercors et vice-Président en charge de la révision de la Charte ; **Gérard Gagnier**, délégué de Beaufort-sur-Gervanne ; **Quentin Chabanne**, chargé de mission Espaces Naturels Sensibles ; Béatrice Martin, maire de Gigors et Lozeron ; **Florence Niel**, chargée de mission biodiversité et Natura 2000.



ROYANS ISÈRE. De gauche à droite : Antoine Molina, délégué de Châtelus ; **Robert Alleyron-Biron**, délégué de la Rivière ; Philippe Ageron, délégué de Pont-en-Royans ; Joël O'Baton, délégué de Saint-Just-de-Claix ; Michel Eymard, délégué de Rencurel ; Gisèle Chourreau, déléguée suppléante de Saint-Romans ; **Henri-Jacques Sentis**, délégué de Choranche ; Hélène Luczyszyn, déléguée suppléante de Rencurel et Participation citoyenne dans le cadre de la révision de la charte ; Patrice Ferrouillat, maire de Cognin-les-Gorges ; **Aurélié Gachon**, chargée de mission valorisation et promotion des produits agricoles.

*En gras, les personnes référentes par secteur.



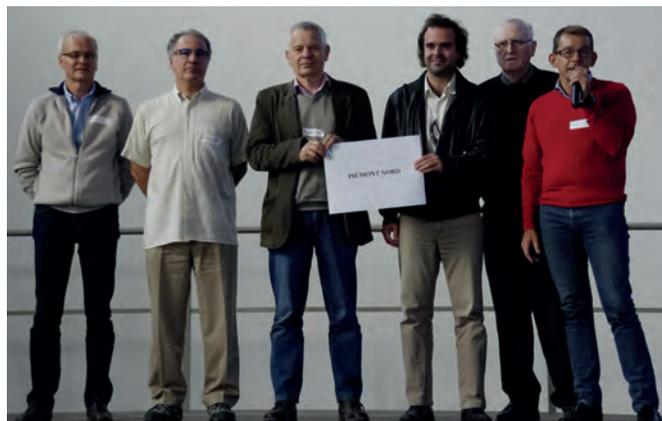
VILLES PORTES. De gauche à droite : David Robert, délégué suppléant de Romans ; **Carole Michelin**, déléguée de Romans ; Jacques Adenot, délégué de Saint-Nizier du Moucherotte et Président ; **Marie Kouklevsky**, chargée de mission urbanisme et système d'information territorial.



QUATRE MONTAGNES. De gauche à droite : Thomas Guillet, délégué de Corrençon-en-Vercors ; Jean-Claude Ragache, délégué suppléant de Saint-Nizier du Moucherotte ; **Jacques Adenot**, délégué de Saint-Nizier du Moucherotte et Président ; Serge Chalier, délégué de Villard-de-Lans ; Guy Charron, adjoint de Lans-en-Vercors ; **Noëlie Ortega**, chargée de mission Éducation à l'Environnement et au Territoire & Participation citoyenne. Absent de la photo : **Michael Kraemer**, délégué de la Communauté de communes du Massif du Vercors.



VERCORS DRÔME ET ROYANS DRÔME. De gauche à droite : **Yves Baudrier**, délégué de Saint-Agnan-en-Vercors et vice-Président éducation, participation citoyenne et culture ; Marie Odile Baudrier, déléguée de Saint-Julien-en-Vercors ; Christian Chevalier, adjoint de Saint-Laurent-en-Royans ; **Christophe Morini**, maire de Saint-Agnan-en-Vercors et délégué à la transition énergétique ; Laurent Lemaître, délégué d'Orjol-en-Royans ; Nicolas Peyretout, délégué de la Motte Fanjas ; Dominique Gimelle, délégué de Saint-Nazaire-en-Royans ; Pierre-Louis Fillet, délégué de la Communauté de communes Royans Vercors et vice-Président en charge de la révision de la charte ; Bertrand Vaussenat, délégué de la Chapelle-en-Vercors ; Christian Morin, délégué du conseil départemental de la Drôme et vice-Président en charge de l'économie et du tourisme ; Rachel Magnin, conseillère municipale de Vassieux-en-Vercors ; **Pauline D'Adamo**, chargée de mission Natura 2000.



PIÉMONT NORD. De gauche à droite : **Jean-Luc Langlois**, chargé de mission Agriculture durable ; Jean-Philippe Veau, délégué suppléant de Sassenage ; Philippe Bernadat, délégué de Varcès-Allières et Risset ; Jérôme Dutroncy, délégué de Fontaine ; Jean-Pierre Amphoux, délégué du Gua ; **Yves Monnin**, délégué de Seyssinet-Pariset et vice-Président en charge des finances et procédures. Absente de la photo : **Catherine Brette**, déléguée de Seyssins.



RAYE MONTS-DU-MATIN. De gauche à droite : Gilles Passuello, maire de Rochefort-Samson ; François Bellier, maire de Chateaudouble ; Manuel Guilhermet, maire de la Baume d'Hostun ; Georges Deloche, maire de Peyrus ; Christian Chaillou, adjoint de Peyrus ; Marguerite-Marie Monestier, conseillère municipale de Peyrus ; **Pierre-Louis Fillet**, délégué de la Communauté de communes Royans Vercors et vice-Président en charge de la révision de la charte ; Françoise Agrain, mairie de Saint-Vincent la Commanderie ; Hélène Bresson, conseillère municipale de Saint-Vincent la Commanderie ; **Christian Morin**, délégué du conseil départemental de la Drôme et vice-Président en charge de l'économie et du tourisme ; **Nicolas Antoine**, chargé de mission urbanisme et paysage.





CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Bastien Mots Paumés, artiste et poète, était invité à participer à cette journée de lancement et à la conclure lors d'une relecture poétique.



Bastien Mots Paumés

Gymnastes du samedi, déléguées, délégués, citoyennes, citoyens, élues, élus, mères, pères, marraines, parrains, paratonnerres particuliers, partenaires particulières, monts du matin, démon de minuit, amateurs de paperboard, cuisinières et cuisiniers, techniciennes, techniciens, agents, agentes aluminium, agents doubles... amateurs de selfies, dispensateurs de tendresse dans un monde de brutes (...), ambassadeurs, chères jeunes têtes grises heureuses (...) bonjour !

Le lien pour le lire :

<https://urlz.fr/8gE1>

Le lien pour l'écouter :

<https://urlz.fr/8bQG>

“Texte de Mots Paumés, impressions et expressions saisies au vol, en direct. Écriture spontanée et instantanée à l'écoute des échanges. Texte volontairement non retouché après l'événement, à relire à voix haute.”

RAPPEL DE QUELQUES OUTILS DÉJÀ EXISTANTS



Une page dédiée aux informations de la charte sur le site du Parc du Vercors

Un onglet a été créé spécifiquement pour apporter toutes les informations et actualités sur la révision de la charte.

Le lien :

<https://urlz.fr/8gB9>



Un court film d'animation

Participez au lancement de la révision de la charte du Parc !, un court film pour expliquer ce qu'est une charte de Parc et inciter les élus, les habitants, les associations et les professionnels à participer à sa révision.

Le lien :

<https://youtu.be/CqhW7ADFJNE>

Nos partenaires



Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr